



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 28 mars 2019

Pêche à pied à l'occasion des grandes marées : bilan des contrôles effectués

Les grandes marées sont propices à la pratique de la pêche à pied de loisir sur le rivage. Cette activité peut avoir des conséquences sur l'environnement, notamment lorsqu'elle est pratiquée sur des sites sensibles.

Afin de garantir la protection de la biodiversité, les services de l'Etat ont procédé à des contrôles de pêche à pied dans tout le département en fin de semaine dernière, lors de l'épisode de grandes marées.

Ainsi, dans la baie de Morlaix, les contrôles ont plus particulièrement porté sur le respect de l'interdiction de la pêche à pied sur les herbiers de zostères. 435 personnes ont été sensibilisées au respect de cette interdiction. 3 autres types d'infractions ont cependant été relevés et ont donné lieu à verbalisation (1 pour pêche en zone interdite et 2 autres pour circulation sur le domaine public maritime).

Les unités littorales des affaires maritimes de Brest et Douarnenez ont également procédé à des contrôles du respect de la réglementation en matière de pêche d'ormeaux. A cette occasion, 107 ormeaux sous taille ont été saisis par les agents, engendrant 2 verbalisations. Pour mémoire, la réglementation des ormeaux limite la pêche à 20 par personne et d'une taille minimale de 9 cm.

Les services de l'État restent mobilisés tout au long de l'année pour la protection de l'environnement et la préservation des ressources.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère